

Décision

Générale

colonial

Décision n° 575 29/05/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé à solde entière d'un mois et un congé sans solde de deux mois sont accordés, pour compter du 1er juin 1952, à M. Mohamed Ahmed Alkalaki, commis administratif auxiliaire en service au Tribunal du Charia de Djibouti.